

# STRUCTURE

L'office national de l'eau  
et des milieux aquatiques



LA PÊCHE ÉLECTRIQUE

ONEMA = L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

## QU'EST-CE QUE L'ONEMA ?

### Définition

C'est l'organisme technique français de référence concernant l'état des eaux et le fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

### Ses grandes missions

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques contribue à la surveillance des cours d'eau et des milieux aquatiques et au contrôle des usages de l'eau. Il apporte son regard d'expert et son appui technique aux acteurs de l'eau (administrations, collectivités, ...), puis il élabore et diffuse des savoirs et des savoir-faire.

### Son public

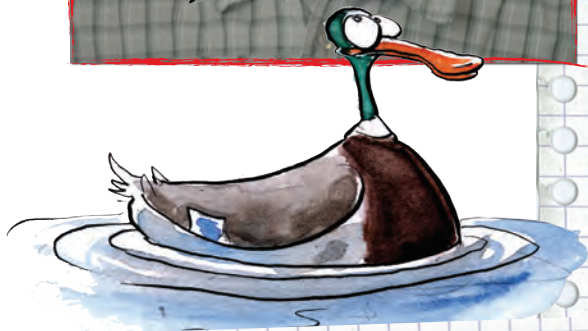
L'ONEMA s'adresse à tous les gestionnaires et usagers de l'eau (syndicats de rivières, fédérations de pêche, communauté de communes, propriétaires et riverains). Toutes les personnes ou structures ayant trait de près ou de loin à l'eau et aux milieux aquatiques.

PÊCHE SCIENTIFIQUE AU FILET



## RENCONTRE AVEC ANDRÉ PARIS

Responsable du contrôle des usages



**Bourgogne-Nature Junior : Depuis quand faites-vous partie de l'ONEMA et quel est votre rôle au sein de la structure ?**

*André Paris : Je suis à l'ONEMA depuis trois ans et demi. Je suis responsable du contrôle des usages à la délégation interrégionale Bourgogne-Franche-Comté et coordonne les huit services départementaux dans cette mission. Le contrôle des usages consiste à veiller au bon respect de la réglementation (la loi « Eau » de 1992 renforcée en 2006 qui sert de base à ces contrôles) et à proposer des avis techniques sur des projets menés en région (impact de la construction d'une autoroute sur des zones humides, traversées de cours d'eau...). Dans ce travail d'expertise, nous tenons compte du pour et du contre et nous veillons à ce que la qualité des milieux aquatiques soit préservée. Nous vérifions si les mesures proposées sont dans les normes ou non.*

*Nous travaillons au niveau régional avec les DREAL, les Agences de l'Eau, les Conseils Régionaux et toutes les administrations qui ont dans leurs missions la protection de la ressource en eau sur le plan de la qualité et de la quantité. Nous travaillons à élaborer des plans d'actions et de contrôle qui seront à mettre en place au niveau local. Nous identifions les bassins versants ou les zones géographiques dans lesquels nous devons reconquérir la qualité de l'eau.*

**BNJ : Quel était l'objectif de l'ONEMA à sa création ? Qu'est-il devenu aujourd'hui ?**

*AP : L'ONEMA a été créé en décembre 2006 sur les bases du Conseil Supérieur de la Pêche selon trois axes de travail principaux : la connaissance, l'appui aux politiques de l'eau et le contrôle des usages. L'objectif principal a donc été de mettre en place un établissement de référence en termes de milieux aquatiques, de protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité. Aujourd'hui, nous sommes davantage centrés sur les milieux naturels que sur la pêche, à l'exception de certaines actions contre le braconnage sur des espèces emblématiques comme l'Anguille d'Europe.*

**BNJ : Quel avenir peut-on présager pour l'ONEMA ?**

*AP : A mon sens, les enjeux de reconquête et de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau ont pris une telle ampleur ces dernières années, que l'action de l'ONEMA se place inévitablement dans une « logique durable ». Les actions qu'il mène servent de socle pour la mise en œuvre des politiques actuelles et futures en faveur de la protection de ce patrimoine commun que constitue l'EAU. C'est tout simplement dans ce rôle de protection durable d'un bien collectif et d'un partage équitable de la ressource que je place l'avenir de l'ONEMA.*



BNJ : Comment l'ONEMA est-il perçu par votre public ?

AP : Il y a quatre types de perceptions. La première concerne les simples usagers (nous tous) pour qui l'ONEMA est perçu comme garde des milieux aquatiques. Cet organisme regarde ce qui est fait sur le terrain. Une grande partie des élus fera appel quant à elle à l'ONEMA pour ses compétences techniques et sa contribution en tant qu'expert.

Tandis que les administrations de l'Etat le considèrent comme un appui technique de l'Etat qui propose une expertise des milieux aquatiques.

Enfin, il y a une quatrième perception, selon laquelle l'ONEMA est relativement mal perçu. Ces personnes étant totalement hermétiques à la préservation de leur environnement, l'ONEMA n'est pour elles qu'un organisme qui dresse des procès verbaux... Malgré toutes ces perceptions parfois disparates, nous sommes considérés comme un organisme de référence et comme des experts qui appuient une réflexion sur la reconquête des milieux aquatiques.



COURS D'EAU RECTIFIÉ RECALIBRÉ  
(RU D'ANTHEUIL 21)



BERGE D'ÉROSION  
(SEREIN À PONTIGNY 89)



PÊCHE ÉLECTRIQUE (OUICHE 21)



MESURE DE POISSON  
BIOMÉTRIE (TRUITE)



MILIEU NATUREL  
(RU BLANC 21)



## CARTE D'IDENTITE DE L'ONEMA

**Nom :** Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**Fonctions principales :** contribue aux enjeux du secteur de l'eau et des milieux aquatiques (protection, préservation, surveillance)

**Né en :** décembre 2006

**National :** 9 délégations interrégionales

**Région :** Délégation interrégionale

Bourgogne / Franche-Comté

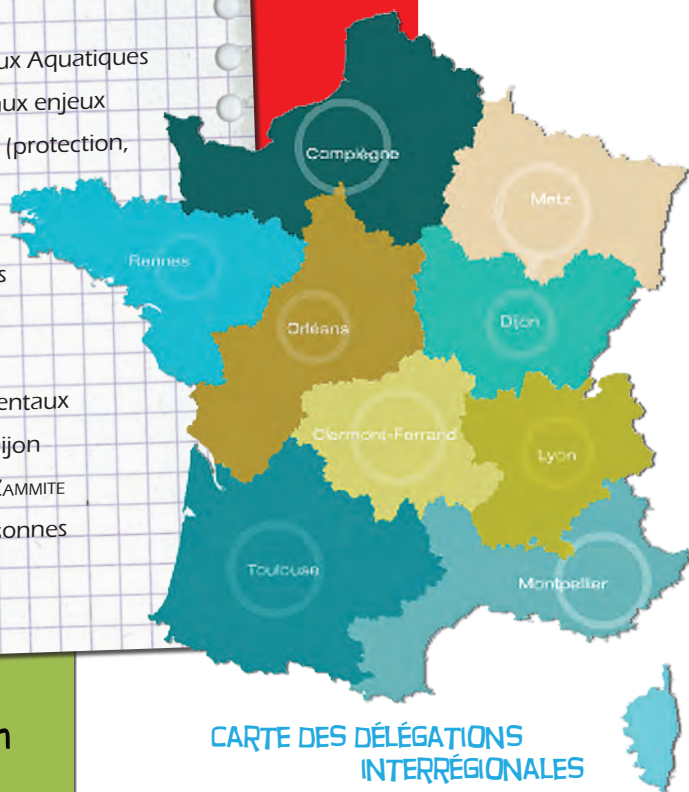
**Départements :** 8 services départementaux

**Adresse :** Boulevard Dr Jean Veillet - Dijon

**Délégué régional :** Jean-Michel ZAMMITE

**Equipe nationale :** Plus de 900 personnes

**Equipe régionale :** 14 personnes



CARTE DES DÉLÉGATIONS  
INTERRÉGIONALES

## Comment fonctionnent l'ONEMA et la délégation interrégionale Franche-Comté ?

L'ONEMA est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDM). Il compte au total neuf délégations interrégionales. La délégation interrégionale Bourgogne/Franche-Comté comprend, quant à elle, huit services départementaux.

Au même titre que chacune des huit autres délégations françaises, celle-ci recueille et valorise les données sur l'état des milieux et des espèces en région. Elle apporte son appui technique aux services de l'Etat ainsi qu'aux usagers de l'eau, notamment en matière de respect de l'environnement et des écosystèmes. La délégation encadre et anime également une importante activité de contrôle et de police de l'eau exercée au niveau départemental.

Les études menées en région sont ensuite rassemblées et coordonnées au niveau national. Elles participent à l'élaboration de stratégies applicables sur tout le territoire pour la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques.

## PÊCHE ÉLECTRIQUE



## EXEMPLES D'ACTIONS DE LA DELEGATION

### Connaissance de l'eau et des usages des milieux aquatiques

Pour évaluer la qualité des milieux aquatiques, la délégation recense et suit l'état des peuplements de poissons présents dans les cours d'eau. Au niveau de la Bourgogne et de la Franche-Comté, cela représente près de 150 points qui sont étudiés chaque année. Lors de ces études, les poissons sont capturés, identifiés, mesurés et pesés. « *Ce recensement des populations permet d'améliorer les connaissances portées sur les cours d'eau et d'évaluer par la suite l'état et la qualité des habitats naturels concernés* » souligne Julien BOUCHARD, Responsable Connaissances.

### L'action territoriale et l'appui aux politiques publiques

Grâce à ces recensements des populations et à des études d'impact effectuées sur les habitats aquatiques, la délégation est en mesure d'évaluer si un milieu est dégradé et si la préservation de ce milieu est prioritaire. « *Il s'agit de comprendre la relation des espèces avec leur milieu de vie et d'observer les éventuelles dégradations de l'habitat pour mieux pouvoir le préserver* » explique Anne-Laure BORDERELLE responsable de l'appui à la politique de l'eau. Dans ce cas, la délégation vient alors en appui technique aux différents gestionnaires des milieux aquatiques afin d'assurer la restauration de ces milieux. Elle incite les gestionnaires à œuvrer en leur faveur et à restaurer les habitats, puis, elle s'assure que la réglementation concernant les travaux menés soit respectée par le biais du contrôle des usages décrit ci-dessus. Suite à cela, l'ONEMA, au travers de sa délégation, assure un suivi des opérations afin de montrer le changement de situation et les améliorations menées.

### La police de l'eau

Dès lors que la délégation a soumis ses obligations en termes de respect et de restauration des habitats auprès des gestionnaires de

l'eau, des agents techniques et techniciens en poste dans les services départementaux, œuvrent sur le terrain au respect de ces réglementations. Ils exercent ainsi deux missions principales :

- la police de l'eau et des milieux aquatiques,
- le contrôle des usages de l'eau en préservant la qualité de l'eau, des cours d'eau et des milieux humides, en luttant contre le braconnage organisé, en favorisant la libre circulation des poissons et des sédiments (continuité écologique), ou encore, en contrôlant le respect de zones non traitées par les pesticides en bordures de cours d'eau.

Les agents techniques de l'ONEMA sont des agents assermentés et font partie de la police de l'environnement. « *Les textes (lois, décrets, ...) prévoient des sanctions quand il y a infraction (c'est-à-dire quand ces textes ne sont pas appliqués). Il peut s'agir de contraventions ou de délits, surtout quand il s'agit de pollution des milieux aquatiques qui peuvent faire l'objet de sanctions dissuasives* » ajoute André PARIS, Responsable du contrôle des usages.

## Pourquoi contacter l'ONEMA ?

Chacun peut contacter l'ONEMA notamment lorsqu'il s'agit de destructions ou de dégradations importantes constatées sur les milieux aquatiques. Cependant, l'ONEMA agit aussi beaucoup en amont et apporte un appui et ses conseils techniques sur des projets en cours (de construction par exemple) auprès des collectivités, industriels, etc.

### Contact

Délégué régional : Jean-Michel ZAMMITE

Délégation interrégionale Bourgogne /  
Franche-Comté

Boulevard Dr Jean Veillet

21000 Dijon

03 80 60 98 20

dr9@onema.fr



**ONEMA**

Office national de l'eau  
et des milieux aquatiques